



**CHOIX DE VERSER UNE COTISATION AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
EN VERTU DU PARAGRAPHE 13(3) DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

À l'usage d'une personne qui était résidente du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu pendant l'année et qui choisit de verser une cotisation au Régime de pensions du Canada sur un revenu tiré de n'importe lequel des genres d'emploi qui sont décrits au verso de cette formule.

Nota: Pour être visée par le présent choix, la cotisation requise en vertu de l'article 10 du Régime de pensions du Canada doit être payée au plus tard un an après le 30 avril de l'année suivante.

- En vous référant aux détails donnés au verso de cette formule, déterminez si l'emploi que vous occupiez vous permet d'effectuer un choix.
- Si vous êtes admissible à ce choix, remplissez les sections ci-dessous. Donnez le nom et l'adresse de votre employeur (ou de vos employeurs) et, au moyen de la lettre appropriée, indiquez le genre d'emploi pour lequel vous désirez effectuer un choix. Comme solution de rechange, vous pouvez utiliser le verso de cette formule ou y joindre une note pour exposer le motif de votre désir d'exercer ce choix.
- Transférez le montant total des revenus et de la cotisation au Régime de pensions du Canada pour l'année à l'annexe 8, «**Travail indépendant - Calcul des cotisation au Régime de pensions du Canada sur le revenu d'un travail indépendant**» de votre déclaration d'impôt sur le revenu et effectuez le calcul.
- Un exemplaire dûment rempli de ce choix doit être joint à votre déclaration d'impôt sur le revenu.

Nom (en lettres moulées)		Numéro d'assurance sociale	
Adresse (en lettres moulées)		Choix pour l'année 19 _____	

DÉTAIL DE L'EMPLOI

Énumérer tous vos employeurs de l'année. Indiquer les revenus et le montant des cotisations au Régime de pensions du Canada qui ont été déduites, s'il y a lieu. Si l'espace est insuffisant, joindre une liste.

	Genre d'emploi	Montants des gains	Cotisations déduites

Total des revenus (Inscrire ce montant à la ligne «Plus: revenu d'un emploi donnant droit à pension selon la case 14 ou la case 26 des feuillets T4» à l'annexe 8). ▶			
Total des cotisations (Inscrire ce montant à la ligne «Cotisations d'employé (selon feuillets T4» à l'annexe 8). ▶			

CHOIX ET CERTIFICATION

JE M'ENGAGE PAR LA PRÉSENTE À VERSER la ou les cotisations requises au Régime de pensions du Canada sur les gains provenant de l'emploi ou des emplois énumérés ci-dessus, selon le calcul effectué à l'annexe 8 et inscrit sur ma déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année **19** _____.

_____ Date

_____ Signature

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

_____ Date

_____ Approuvé par

GENRES D'EMPLOIS À L'ÉGARD DESQUELS UN EMPLOYÉ PEUT, EN VERTU DU PARAGRAPHE 13(3) DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DES ARTICLES 29 À 32 DES RÈGLEMENTS DE CE RÉGIME, CHOISIR DE VERSER UNE COTISATION AU TAUX INDIQUÉ AU PARAGRAPHE 11.1(2) DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA.

Genre <i>(Lettre indicative)</i>	Description du genre d'emploi
A	Emploi, au Canada, par plus d'un employeur en même temps, permettant ainsi une exemption totale dépassant l'exemption de base de l'année (voir le Guide d'impôt général).
B	Emploi ouvrant droit à pension d'un employé qui reçoit des pourboires, des gratifications ou d'autres gains provenant de cet emploi ouvrant droit à pension mais pour lequel l'employeur n'est pas tenu de retenir des cotisations pour le Régime de pensions au Canada.
C	Emploi, à l'extérieur du Canada, par un employeur canadien (y compris le gouvernement fédéral) qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant droit à pension.
D	Emploi, au Canada, par un organisme international ou par le gouvernement d'un autre pays qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant à pension au Canada.
E	Emploi, au Canada, par un employeur qui n'est pas résident du Canada, n'a pas d'établissement au Canada et qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant droit à pension au Canada.
F	Emploi, au Canada, dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, de la pêche, de la chasse, du piégeage, de la sylviculture ou de l'exploitation forestière, pendant moins de 25 jours ou pour lequel la rémunération en espèces est inférieure à 250,00 \$.
G	Emploi de nature occasionnelle occupé au Canada autrement qu'aux fins du commerce ou de l'entreprise de l'employeur.
H	Emploi occupé au Canada pendant moins de 25 jours, concernant un recensement quelconque ou une élection relative à une charge publique.
I	Emploi occupé au Canada (autre que les professionnels du spectacle) pendant moins de 7 jours, dans un cirque, une foire, un défilé, un carnaval, une exposition, etc.
J	Emploi occupé à l'extérieur du Canada par un employé qui n'est pas tenu, en vertu des lois du pays dans lequel il est employé, de verser des contributions à un régime semblable au Régime de pensions du Canada.
K	Emploi dans le transport international, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.
L	Emploi occupé au Canada pour combattre un désastre ou participer à une opération de sauvetage.
M	Emploi au Canada d'un Indien (Indien inscrit ou personne ayant droit d'être inscrite comme Indien en vertu de la Loi sur les Indiens) par un employeur situé dans une réserve qui n'a pas pris l'engagement de couvrir l'emploi.
